

**Réalisation d'ouvrages souterrains
effectués en vue de rechercher de l'eau
Déclaration d'une opération
au titre de l'article L 214-1 à 6 du code de l'environnement**

RUBRIQUE DE LA NOMENCLATURE DONT RELÈVE LE PROJET D'OUVRAGE :

1.1.1.0. Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau.

COMMUNE DE SITUATION DE L'OUVRAGE

MOUANS-SARTOUX (06)

COORDONNEES DU DEMANDEUR

Nom : Commune de Mouans-Sartoux (06)

Adresse : Mairie de Mouans-Sartoux – 7 Place du Général de Gaulle – 06370 MOUANS-SARTOUX

Siret : 21060084700011

Contact : Mr REBUFFEL Frédéric - 06 76 48 34 13 - fred.rebuffel@mouans-sartoux.net

NATURE DE L'OPERATION

Création d'un forage sur le domaine agricole de la commune de Mouans-Sartoux pour l'arrosage et essais de pompage.

EMPLACEMENT DES TRAVAUX PROJETÉS

Parcelle n°29, section AK de la commune de Mouans-Sartoux – lieu-dit LES PLANTIERS
(voir les figures 1 et 2)

Joindre obligatoirement un extrait du plan au 1/25 000 en indiquant précisément le lieu des travaux.

- Forage Commune de MOUANS-SARTOUX (Alpes Maritimes) lieu-dit Les Plantiers - parcelle n°29, section AK de la commune de Mouans-Sartoux.

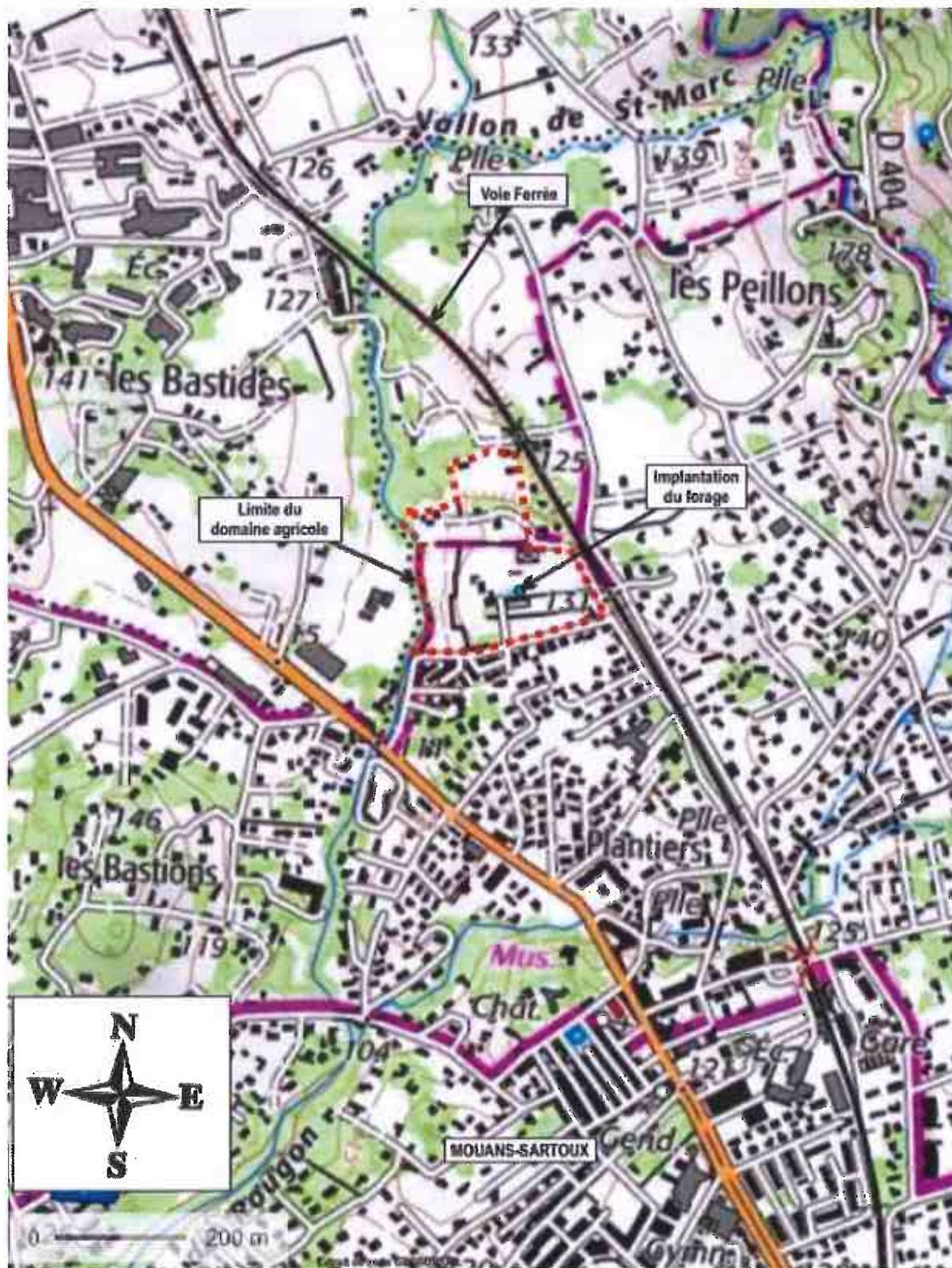


Figure 1 : Plan de situation du forage sur fond topographique

ZONE D'IMPLANTATION DU FORAGE AGRICOLE



Figure 2 : Implantation du forage sur photo aérienne et fond cadastral

ENVIRONNEMENT DE L'OUVRAGE

L'ouvrage est situé

- dans une zone inondable
- dans un périmètre de protection de captage d'eau potable
- dans un périmètre de stockage souterrain de gaz, d'hydrocarbures ou de produits chimiques
- à moins de 200 mètres d'une décharge ou installation de stockage de déchets ménagers ou industriels
- à moins de 35 mètres d'un ouvrage d'assainissement collectif ou non collectif, de canalisation d'eaux usées ou transportant des matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines.
- à moins de 35 mètres des stockages d'hydrocarbures, de produits chimiques, de produits phytosanitaires ou autres produits susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines.
- à moins de 35 mètres de bâtiments d'élevage ou de leurs annexes : installations de stockage ou de traitement des effluents (fosse à purin ou à lisier, fumières...), d'aires d'ensilage, de circuits d'écoulement des eaux issus des bâtiments d'élevage, d'enclos ou de volières.
- à moins de 50 mètres des parcelles concernées par l'épandage de déjections animales et effluents d'élevage issus des installations classées.
- à moins de moins de 35 mètres des parcelles concernées par les épandages de boues issues des stations de traitement des eaux usées urbaines ou industrielles et des épandages de déchets issus d'installations classées pour la protection de l'environnement.

Cocher les cases

DESCRIPTION DE L'OUVRAGE ENVISAGE

Profondeur envisagée de l'ouvrage : 160 m

Aquifère sollicité et épaisseur : aquifère karstique du Muschelkalk sur une épaisseur d'environ 100 m.

Diamètre de l'ouvrage : - Prétubage PVC Ø 175 mm
- Tubage PVC Ø 125 mm

Débit espéré : 5 à 10 m³/h

Fermeture de l'ouvrage : le forage sera équipé d'une tête de forage étanche en acier pris dans une dalle en béton.

Planning des travaux :

Forages de reconnaissance : juin/juillet 2024

Essais de pompage : été 2024

Entreprises : Entreprise MACCARIO FORAGES

Durée des essais de débit : essai de pompage par paliers 4h, essai de pompage longue durée 48h

Un rapport de fin de chantier sera transmis à la police de l'eau dans un délai de deux mois suivant la fin des travaux conformément à l'article 10 de l'arrêté du 11 septembre 2003.

DESCRIPTION DE L'IMPACT ET MESURES CORRECTIVES

Travaux visant à réaliser un forage dans l'aquifère karstique du Muschelkalk, dans la masse d'eau FRDG169

« Calcaires et dolomies du Muschelkalk de l'avant-pays provençal »

Impact sur la ressource en eau et mesures envisagées pour économiser l'eau et préserver sa qualité :

En préambule, il est important de signaler que la réalisation de ce forage à pour principal objectif d'arrêter le prélèvement réalisé à la source de la Foux de Mouans-Sartoux pour l'arrosage du domaine agricole de Mouans-Sartoux. Au cours des années 2022-2023, l'écoulement dans la Mourachonne, affluent en rive gauche de la Siagne, débutait à cette source.

Lors des travaux :

Le forage agricole est implanté dans le bassin versant du vallon de Saint-Marc, qui constitue la limite ouest du domaine agricole de Mouans-Sartoux.

Ce vallon n'est pas pérenne et il est probable qu'il soit sec lors des travaux de recherche d'eau qui auront lieu en période d'étiage. Si des eaux souterraines sont recoupées par le forage de reconnaissance, les eaux d'exhaure du forage seront dirigées vers le vallon, après être passées dans un bac de décantation, être filtrées par des ballots de paille et avoir été épandues sur le terrain du domaine agricole.

La recherche d'eau s'effectuera en préservant la qualité des eaux souterraines (précautions imposées à l'entreprise de forage). Si le forage est improductif, il sera rebouché pour éviter toute pollution.

Lors de l'exploitation pour l'usage agricole :

Le débit d'exhaure espéré étant plutôt faible pour l'aquifère karstique du Muschelkalk (5 à 10 m³/h), il n'y aura pas d'impact notable à envisager sur les ressources en eau souterraines et superficielles. et notamment sur la source de la Foux de Mouans-Sartoux car la zone où a été implanté le forage se situe à l'extérieur de l'aire de recharge de cette source.

Le drainage de la partie de l'aquifère karstique du Muschelkalk qui sera sollicité par le forage doit se faire vers l'Est et le Sud, probablement en partie sur le littoral cannois et en mer.

COMPATIBILITE AVEC LE SDAGE

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027, rentré en vigueur depuis le 21 mars 2022 impose notamment d'atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir (OF7).

La recherche d'eau se situe dans la masse d'eau FRDG169 dans laquelle une pression concernant les prélèvements d'eau a été identifiée. Pour cette masse d'eau, il est demandé de « Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine agricole (RES0201) ».

La réalisation du forage agricole rentre totalement dans cette mesure car il va exploiter une partie de l'aquifère karstique du Muschelkalk non connectée au réservoir alimentant la source de la Foux de Mouans-Sartoux. Cette partie du réservoir karstique doit être drainée à l'Est au Sud sur le littoral cannois et en mer.

La mise en place d'un compteur permettra de contrôler le prélèvement réalisé pour l'usage agricole.

NATURA 2000

Remplir le formulaire d'évaluation simplifiée ou préliminaire des incidences Natura 2000 de la DREAL PACA (voir formulaire ci-joint)

Lien internet : <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/formulaire-simplifie-a1355.html>

Je soussigné, m'engage à respecter et faire respecter l'arrêté du 11 septembre 2003 fixant les prescriptions générales applicables aux sondage, forage, création de puits ou d'ouvrage souterrain soumis à déclaration et relevant de la rubrique 1.1.1.0 de la nomenclature annexée à l'article R 214-1 du code de l'environnement et le SDAGE du bassin Rhône Méditerranée.

Fait à Nices le 25/04/2024

signature du pétitionnaire :



Si vous avez renseigné ce document pour le compte de la personne pour qui les travaux sont réalisés, vous pouvez indiquer vos coordonnées :

Transmettre votre déclaration intégralement remplie, accompagnée d'un plan au 1/25000 (carte d'état major), du protocole de pompage d'essai et de l'évaluation des incidences du projet sur les sites Natura 2000 les plus proches à la direction départementale des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes qui vous délivrera un récépissé.

Adresse :

Direction Départementale des Territoires et de la mer
Centre Administratif Départemental
des Alpes-Maritimes
BP 3003
06 201 NICE CEDEX 3
Tél : 04 93 72 72 72
Fax : 04 93 72 74 86